



Délibération du Conseil Municipal
N° 14-2019

L'an deux mil dix-neuf et le treize avril à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de POGGIO D'OLETTA, régulièrement convoqué s'est réuni en son lieu habituel sous la Présidence de son Maire M. Antoine VINCENTI.

Présents : LECCIA Jean Marie, POTENTINI Yves, GRAZI François, PAOLI Roxanne, CLEMENTI Antoine, DAVID Emmanuel, DE ZERBI Patrick, GHIRLANDA Eric, LECCIA Yves.

Absent : MATTEI Estelle

Secrétaire de séance : POTENTINI Yves

Vote des quatre taxes directes locales

Le Maire soumet à l'examen du conseil municipal le vote des quatre taxes directes locales.

Après examen et délibération le conseil municipal décide de maintenir les taux de l'année 2018 à savoir :

Taxe d'habitation	21.64 %
Foncier bâti	12.31 %
Foncier non bâti	96.29 %
Taxe professionnelle	10.30 %

Les conseillers municipaux.



Le Maire.